

1. *Débitrice:* **Euromax (Switzerland) SA**, rue du XXXI  
Décembre 47, 1207 **Genève**
2. *Remarques:* But: achat, vente au comptant ou à terme, de valeurs mobilières, principalement de devises étrangères (forex); elle agit en qualité d'intermédiaire où de teneur du marché; la société peut traiter sur tous les marchés boursiers et hors bourse.  
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
  1. L'état de collocation (réf. n° 1);
  2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:  
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).  
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Ref. n° 1).

Office des faillites  
1227 Carouge

(01084914)